Analyse des stratégies de conservation du lion

Document de travail de la CMS établi par Hans Bauer, Kristin Nowell, Urs Breitenmoser, Mark Jones et Claudio Sillero-Zubiri

Décembre 2015

Table des matières

Préambule 3
Introduction 4
Mise à jour du statut du lion 5
Liste rouge de l'UICN 5
Abondance et répartition 6
Consultation des États de l'aire de répartition 8
Méthodes 8
Résultats et discussion 8
Degré de mise œuvre des stratégies en faveur du lion 11
Plans d'action nationaux 11
Collaboration régionale 11
Évaluation technique de la pertinence actuelle des stratégies de 2006 14
Analyse des problèmes 14
Objectifs 16
Activités 16
Conclusions et recommandations 18
Forces et faiblesses des stratégies du lion 18
Collaboration entre les États de l'aire de répartition et les parties à la CMS & la CITES 18
La marche à suivre 19
References 20
Annex 1: Questionnaire on lion conservation 21

Préambule

Toute opinion exprimée dans ce document représente les opinions des auteurs et pas nécessairement celles de toute Partie à la Convention sur la Conservation des Espèces Migratrices (CMS) ou du Secrétariat de ce dernier. Les auteurs ont essayé d'éviter les erreurs, mais toute erreur est à la seule charge des auteurs et n'engage en rien la CMS, le PNUE, la WildCRU, l'UICN/CSE Groupe de spécialistes des félins ou la Fondation Born Free. La reproduction de cette publication à des fins éducatives ou non commerciales est autorisée sans autorisation écrite préalable, avec mention de la source. La désignation d'entités géographiques dans cette publication et la représentation du document n'engagent pas l'expression d'une quelconque opinion de la part de la CMS ou de toute organisation susmentionnée concernant le statut juridique de tout pays, territoire ou zone ou de ses autorités, ou concernant la délimitation de ses frontières.

Introduction

Ce document a été préparé à la demande du Secrétariat de la Convention sur la Conservation des Espèces Migratrices de la Faune Sauvage (CMS) suite à une résolution adoptée lors de la 11ème Conférence des Parties à la CMS à Quito, en novembre 2014 (voir encadré 1 UNEP/CMS/Resolution 11.32). Il a pour objectif de fournir des informations générales en vue d'évaluer les stratégies régionales en faveur de la conservation du lion mentionnées à l'article 1 de cette résolution et de préparer la réunion mentionnée à l'article 4. Il est fourni au Secrétariat afin d'être diffusé aux Parties, en exécution partielle de l'article 5 de la Résolution. L'objectif de ce document est d'aider les Parties à la CMS dans leur prise de décision individuelle et collective sur les processus et mécanismes qu'ils souhaitent faire progresser suite à la proposition d'inscription à l'Annexe II de la CMS du *Panthera leo*.

Les stratégies régionales en faveur du lion mentionnées ci-dessus ont été élaborées suite aux inquiétudes quant au statut des lions qui ont attiré l'attention internationale lors de la 13ème Conférence des Parties à la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES), en octobre 2004 (Bangkok), lors de laquelle une proposition visant à inscrire l'espèce à l'Annexe I avait été retirée. Les États de l'aire de répartition ont convenu qu'une série d'ateliers régionaux sur la conservation du lion devaient être organisés afin de parvenir à un consensus sur la marche à suivre en la matière. Le Groupe de spécialistes des félins de l'UICN, en collaboration avec la Société pour la conservation de la vie sauvage, a organisé deux ateliers réunissant les parties prenantes afin d'élaborer des stratégies régionales de conservation du lion en utilisant une approche participative basée sur un cadre logique. Les parties prenantes incluaient des représentants de gouvernement de presque tous les États de l'aire de répartition du lion d'Afrique, généralement au niveau de Directeur de la faune sauvage ou poste équivalent. L'UICN s'est associée à la Société pour la conservation de la vie sauvage avec une initiative parallèle visant à cartographier l'aire de répartition actuelle du lion et les zones prioritaires pour la conservation de ce dernier. Les « stratégies de 2006 » dont il est fait référence tout au long de ce document sont les résultats de ces ateliers : la Stratégie de conservation du lion en Afrique de l'Ouest et du Centre (UICN, 2006b) et la Stratégie de conservation du lion en Afrique de l'Est et australe (UICN, 2006a). Leur cadre logique a été adopté le dernier jour de chaque atelier et les parties narratives se sont basées sur les documents de référence diffusés aux participants avant les ateliers. Les documents stratégiques ont été finalisés après les ateliers et diffusés pour recueillir les commentaires avant d'être considérés comme finis et d'être publiés. Toutefois, il n'y a eu aucun(e) adoption ou processus de ratification officiel.

Par souci de commodité, nous étudions un document supplémentaire. En 2007, le Groupe de spécialistes des félins de la CSE de l'UICN a publié une synthèse des deux stratégies, connue sous le nom de « Document de réflexion : vers une stratégie de conservation pour le lion d'Afrique » (UICN, 2007). Ce document de réflexion ne constitue pas une stratégie de conservation officielle et n'avait pas pour objectif d'être adopté ou ratifié de quelque sorte que ce soit. Le Groupe de spécialistes des félins déclare : « … les deux stratégies régionales de conservation du lion (une pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre et une autre pour l'Afrique de l'Est et australe) sont les documents clés décrivant la stratégie de conservation du lion et les ressources doivent être dirigées vers leur mise en œuvre. Ce document de réflexion tente simplement de synthétiser les deux stratégies régionales, de mettre en avant leurs points communs et d'inspirer ceux qui travaillent à la conservation du lion ». Lorsque nous prendrons en compte les stratégies à l'échelle continentale, nous utiliserons ce document.

Mise à jour du statut du lion

Liste rouge de l'UICN

Le lion est répertorié dans la catégorie Vulnérable sur la Liste rouge de l'UICN, à la lumière de l'évaluation de 2015 selon laquelle on estime la réduction des populations d'environ 43 % au cours des 21 dernières années (environ trois générations de lions, 1993-2014 ; (Bauer et al., 2015). Les calculs se basent sur une analyse d'évolution dans le temps de résultats de recensement pour 47 populations de lions relativement bien suivies. Un taxon est inscrit dans la catégorie Vulnérable lorsque la meilleure preuve disponible indique qu'il est confronté à un risque élevé d'extinction à l'état sauvage. L'évaluation Vulnérable basée sur les critères A2abcd est similaire aux évaluations antérieures, mais se base sur une meilleure méthode de calcul. Les évaluations précédentes se basaient sur un déclin supposé du nombre total estimé de lions mais, dans l'évaluation la plus récente, un sous-ensemble représentatif des populations de lions a été utilisé pour calculer un déclin observé, à partir duquel un déclin du taxon entier a été déduit.

Concernant le statut de conservation global de l'espèce, l'évaluation de 2015 représentait une amélioration technique comparée aux évaluations précédentes. La nouvelle approche utilisée dans cette évaluation a montré une dichotomie extrême entre les régions. Les populations de lions ont augmenté de 12 % dans quatre pays d'Afrique australe (Botswana, Namibie, Afrique du Sud et Zimbabwe), ainsi qu'en Inde, mais ont chuté de 60 % en Afrique de l'Ouest, Centrale et de l'Est au cours des 21 dernières années (trois générations de lions, la période standard de la Liste rouge). Bien que cette dichotomie ait entraîné le maintien du lion à l'échelle continentale dans la catégorie Vulnérable de la Liste rouge, dans la majorité de son aire de répartition, le lion remplit le critère A2 pour la catégorie En danger. Les principales causes de ce déclin étaient i) l'abattage aléatoire de lions en représailles et en défense de la vie humaine et du bétail, ii), la perte des habitats et iii) la raréfaction des proies.

Les populations de lions semblent être stables dans les zones où la gestion est correctement financée. Cependant, de nombreuses populations de lions vivent dans des zones où le budget de gestion est faible, entraînant un déclin local, voire une extinction, particulièrement en Afrique de l'Ouest.

En parallèle de l'évaluation de l'espèce, la Liste rouge de l'UICN a publié une Évaluation régionale catégorisant l'Afrique de l'Ouest dans la catégorie En danger critique d'extinction C 2a(ii) (Henschel et al., 2015). Cette évaluation était différente de la précédente, qui se basait sur les déclins pour arriver au résultat En danger à l'échelle régionale. La nouvelle évaluation se base sur des chiffres absolus : il reste seulement 404 (269-583) lions en Afrique de l'Ouest. C'est l'équivalent de 218 (121-375) animaux matures, entraînant une inscription dans la catégorie En danger critique d'extinction (CR) en Afrique de l'Ouest sur la base des critères C : taille de la population estimée à moins de 250 animaux matures, en déclin et au moins 90 % d'animaux matures dans une sous-population.

Un taxon est inscrit dans la catégorie En danger critique d'extinction lorsque la meilleure preuve disponible indique qu'il est confronté à un risque extrêmement élevé d'extinction à l'état sauvage. La population de lions d'Afrique de l'Ouest est isolée des populations de lions d'Afrique Centrale, avec très peu ou aucun échange d'animaux reproducteurs. La plupart de

ces lions (environ 90 %) se maintiennent en une population unique dans l'écosystème W-Arly-Pendjari, qui couvre certaines parties du Burkina Faso, du Bénin et du Niger. Beaucoup d'éléments tendent à montrer que des déclins sont en cours ; au Parc national de Niokolo-Koba, au Sénégal, par exemple, des déclins continus catastrophiques des populations de proies entraînent très certainement un déclin connexe des lions.

Abondance et répartition

L'évaluation de la Liste rouge de l'UICN pour les lions se base sur des tendances parmi des échantillons de populations. Pour obtenir une vue d'ensemble du statut du lion, il est important d'en savoir davantage sur le nombre de lions et leur répartition. L'évaluation du lion n'utilise pas officiellement ces paramètres pour la détermination de la catégorie dans la Liste rouge, mais présente des informations comme preuves à l'appui. Quant à la répartition, la Liste rouge inclue la carte de la Fig. 1.

Un document récent a résumé et mis à jour les efforts afin d'estimer la taille de la population de lions d'Afrique, pour arriver à l'estimation la plus récente de 32.000 lions dans 67 zones différentes (Riggio et al., 2013). Les auteurs ont présenté des données récentes mais, lorsque de nouvelles données n'étaient pas disponibles, ils ont inclus des chiffres non modifiés de sources plus anciennes, telles que Bauer et Van der Merwe (2004) et Chardonnet (2002). Par conséquent, Riggio et al. (2013) ont inclus des chiffres de 2002 et 2004 pour des zones où une tendance à la baisse ultérieure avait été observée pendant plus de dix ans. L'UICN a considéré ces sources comme ne prenant pas assez de précautions et a tenté de trouver de meilleures estimations en appliquant les tendances régionales aux estimations de populations de 2002 au sein des régions respectives (Chardonnet, 2002 ; Bauer et van der Merwe, 2004). Ce sont deux ensembles largement indépendants et relativement complets d'estimations de chiffres qui étaient cohérents avec le temps. Plutôt que de présenter ces chiffres comme étant actuels, l'UICN a analysé comment l'on pouvait s'attendre à ce qu'ils aient évolué et a calculé le nombre actuel supposé de lions par région en appliquant la tendance observée sur les 12 années ultérieures, avec des modifications logiques. En prenant tout cela en compte, Bauer et al. (2015) ont conclu être plus certains d'une estimation s'approchant des 20.000 lions en Afrique, plutôt que des plus de 30.000 suggérés par Riggio et al. (2013).

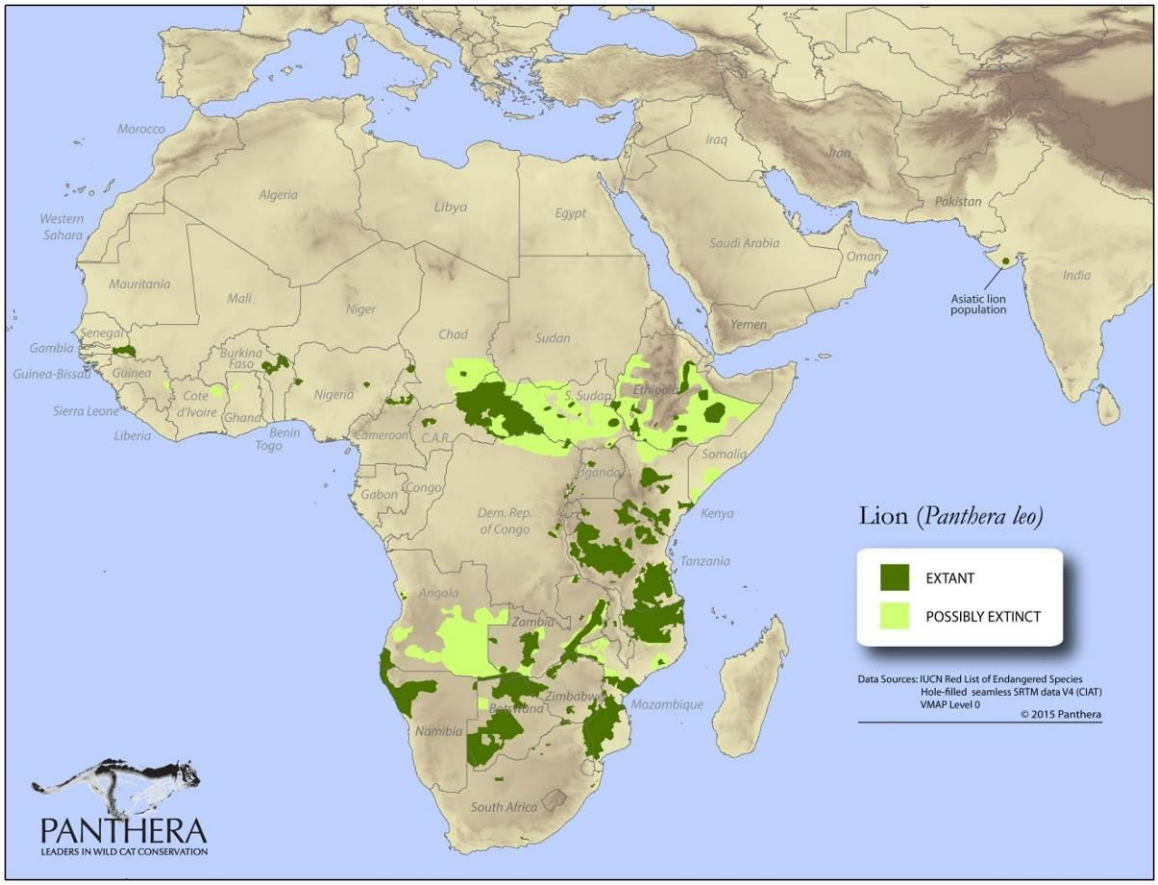

Figure 1 : Aire de répartition des lions selon la Liste rouge 2015 de l'UICN (Bauer et al., 2015).

Consultation des États de l'aire de répartition

Méthodes

Nous avons conçu un questionnaire qui a été diffusé aux États de l'aire de répartition / Parties par le Secrétariat de la CMS. Le questionnaire était composé de 16 questions, dont certaines contenaient des sous-questions (voir annexe 1). Sur les 44 signataires africains de la CMS, dix ont répondu : Bénin, Côte d'Ivoire, Guinée-Bissau, Somalie, Mali, Ouganda, Kenya, Tanzanie, Zimbabwe et Afrique du Sud. Il y avait trop peu de données pour mener une analyse quantitative mais, grâce à la bonne répartition géographique des réponses, il a été possible d'effectuer une analyse qualitative. L'une des questions concernait l'existence d'un plan d'action national ; pour les pays n'ayant pas répondu, nous avons tenté d'établir l'existence d'un plan national en menant des recherches sur internet, en partant du principe que tout plan d'action national pouvait être trouvé grâce au moteur de recherche Google.

Résultats et discussion

Compte tenu du faible nombre de réponses, une compilation de la répartition et du nombre de lions signalés serait très incomplète et, par conséquent, insignifiante. De même, les réponses aux questions numéro 5, 7, 8 et 16 manquent de masse critique permettant d'avoir un aperçu continental représentatif. Le tableau 1 présente les réponses aux autres questions (à noter que la formulation a été rendue la plus compacte possible pour une lecture confortable et dévie ainsi de la formulation originale).

Nous avons constaté que les stratégies régionales de conservation du lion de l'UICN étaient considérées comme étant importantes ou très importantes par la plupart des personnes interrogées qui en avaient connaissance et qu'il y avait eu plusieurs efforts visant à les transposer dans des Plans d'action nationaux pour la conservation du lion. Sur dix personnes sondées, six avaient déjà un Plan d'action national et cinq d'entre eux étaient liés aux stratégies régionales. Plusieurs suggestions ont été émises afin d'améliorer la mise en œuvre : parmi celles-ci, le financement, la coordination, l'expertise et la collaboration étaient le plus souvent cités.

Tableau 1 : Principales réponses au questionnaire soumis aux États de l’aire de répartition de la CMS.

	Bénin	**Côte d'Ivoire**	**Guinée-Bissau**	**Somalie**	**Mali**	**Ouganda**	**Kenya**	**République Unie de Tanzanie**	**Zimbabwe**	**Afrique du Sud**
Lions dans le passé	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui
Lions actuellement	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui
Populations de lions appartenant à un réseau écologique international	oui, WAP	--	oui, Niokolo-Badiar	oui, Corne de l’Afrique	non	non	oui, Serengeti-Mara, Amboseli, peut-être au nord	oui, Serengeti-Mara et Selous-Niassa	oui, Grand Limpopo, Bas Zambèze et KAZA	oui, Grand Limpopo, Limpopo-Shashe, Kgalagadi
Plan d’action de conservation national ?	oui	non	Non	non, la plupart des institutions sont toujours faibles	non	oui	oui	oui	oui, mais les fonds limitent la mise en œuvre	oui, prêt pour l’adoption
Sensibilisé aux stratégies de l’UICN	oui	oui	Non	oui	oui	non	oui	oui	oui	oui
Stratégie de l’UICN importante pour le plan national	oui	non	non applicable	non applicable	non applicable	non	oui	oui	oui	oui
Stratégie de l’UICN partiellement mise en œuvre	oui	oui	--	non	non	non	oui	oui	oui	oui

Point focal national pour les lions / carnivores	M. Aristide Tehou	non	non	non	M. Alfousseini Semega	Autorité pour la faune sauvage	Dr. Samuel M. Kasiki	Dr. Dennis Ikanda	Mme Roseline Mandisodza-Chikerema	non
Importance des stratégies de l'UICN	Très importantes (5)	moyenne (3)	--	importantes (4)	Très importantes (5)	--	--	Très importantes (5)	importantes (4)	importantes (4)
Comment les stratégies de l'UICN pour le lion peuvent-elles être mises en œuvre plus efficacement ?	Large diffusion, ateliers, fonds pour les lions	Financement et partenariat	--	Renforcement institutionnel	Travail avec les communautés et les autorités	Adaptation du document au contexte local	Adaptation au pays et aux besoins locaux	Mise en œuvre proactive	Examen périodique et collaboration régionale	Proposer plus de soutien

Degré de mise œuvre des stratégies en faveur du lion

Plans d'action nationaux

Selon les réponses au questionnaire et sur la base de recherches sur Internet, les pays suivants ont un Plan d'action national pour la conservation du lion ou quelque chose d'équivalent :

1. Bénin
2. Cameroun
3. Éthiopie
4. Guinée
5. Malawi (ébauche, non adoptée par le gouvernement)
6. Mozambique
7. Namibie (ébauche, non adoptée par le gouvernement)
8. Sénégal (ébauche, non adoptée par le gouvernement)
9. Afrique du Sud
10. Zambie
11. Zimbabwe

Par ailleurs, nous avons trouvé les documents suivants, qui peuvent être pertinents :

1. Plan de conservation en faveur des lions et des hyènes du Kenya
2. Stratégie et plan d'action nationaux pour la conservation de la biodiversité du Rwanda
3. Plan de conservation des carnivores de Tanzanie (TAWIRI, 2009)
4. Plan d'action pour la conservation des lions et des léopards de Tanzanie (TAWIRI, 2006)
5. Plan d'action pour les grands carnivores de l'Ouganda
6. Plan d'action transfrontalier pour la conservation des grands carnivores dans le complexe WAP (Bénin, Burkina Faso, Niger).

Cette liste n'est pas exhaustive, mais elle représente toutes les informations disponibles aux auteurs au moment de la rédaction. Les pays non mentionnés ici ne semblent pas avoir suivi la recommandation des stratégies régionales de conservation du lion de l'UICN (UICN, 2006a ; UICN, 2006b) de développer un Plan d'action national.

La mise en œuvre du plan d'action est encore plus importante que l'existence du plan en lui-même. À notre connaissance, il n'y a eu aucune évaluation officielle des plans d'action mentionnés ci-dessus ou des stratégies de 2006 ; notre évaluation est donc limitée à l'observation des preuves circonstancielles. Nous constatons que tous ces plans d'action ont en commun l'objectif d'atteindre au moins des populations stables de lions. Cela a été atteint dans quelques pays, mais dans d'autres les déclins continuent, bien que la mise en œuvre du Plan d'action national ait pu ralentir le déclin dans certains cas. Nous supposons que tous les autres pays n'ont pas atteint leur objectif et que la mise en œuvre de leur plan a été au mieux partiellement efficace.

Collaboration régionale

Le lion n'est pas une espèce migratrice à proprement parler mais, dans certaines zones, les lions peuvent parcourir de grandes distances. Toutefois, de nombreuses populations de lions sont transfrontalières et, dans ces cas-là, les tendances dans un pays peuvent avoir un impact sur la viabilité de la population globale, affectant ainsi le succès de la conservation dans d'autres pays. Par conséquent, il semble approprié que la conservation et la gestion des lions constituent un sujet de collaboration entre les pays, voire entre les régions.

Nous sommes informés de plusieurs cas d'efforts de conservation transfrontaliers en faveur du lion. Les complexes Kavango-Zambezi (KAZA, qui inclut en fait des Zones protégées au Botswana, en Zambie, au Zimbabwe, en Namibie et en Angola), W-Arly-Pendjari (WAP ; Bénin, Burkina Faso, Niger) et Serengeti-Mara (Kenya, Tanzanie) sont les exemples les plus célèbres de populations de lions traversant les frontières nationales et bénéficiant d'efforts de conservation harmonisés entre les États pertinents de l'aire de répartition. Cela est particulièrement visible dans la représentation géographique des zones de conservation : des efforts ont été fait pour garantir la connexion entre les Zones protégées adjacentes ou presque adjacentes. Dans certains cas, la collaboration régionale ne se limite pas à la facilitation des déplacements et inclut des patrouilles conjointes et des infrastructures communes entre les nations. Ces zones, écosystèmes ou complexes de Zones protégées pour les lions sont importantes pour les espèces nécessitant énormément d'espace, pas seulement les lions, mais également les guépards, les lycaons et les éléphants.

Études de cas

Les personnes interrogées ont indiqué plusieurs activités de conservation réussies en faveur du lion. La Tanzanie a mis en avant le Programme Living Walls (http://afrpw.wildlifedirect.org/tag/living-walls/) et a souligné l'importance de la chasse au trophée en fonction de l'âge. La Zambie et le Bénin ont indiqué avoir des programmes de suivi utilisant l'analyse des empreintes afin de déterminer les tendances démographiques du lion. L'application de la loi a par ailleurs souvent été mentionnée comme constituant une activité importante. En Afrique australe, l'installation de clôtures joue un rôle majeur dans la prévention des conflits liés au bétail.

Le Bénin a mis en œuvre diverses activités de conservation du lion identifiées par la stratégie régionale, dont l'élaboration d'un Plan d'action national totalement harmonisé avec la stratégie. Les activités mises en place incluent la construction de bomas (enclos pour le bétail) réservés à la démonstration, le suivi de la déprédation, des recherches scientifiques, une révision des règlementations en matière de chasse et, plus récemment, le déploiement de Gardes pour les lions (des sentinelles qui, en plus de leurs tâches routinières, ont été formées et équipées spécifiquement pour les lions). L'un des facteurs derrière ce dynamisme est le soutien technique et financier plutôt correct grâce à une multitude de programmes soutenus par des donateurs (http://www.cenagref.net/projets-programmes/) ; certains de ces programmes sont régionaux et soutiennent des activités similaires au Burkina Faso et au Niger.

La Tanzanie est peut-être le pays en Afrique avec le plus de lions en liberté et plusieurs populations de lions se déplacent dans des pays voisins. Une conservation réussie des lions en Tanzanie peut sauvegarder plus de lions que partout ailleurs. La Tanzanie a récemment débuté un programme de Gardiens de lions, une extension d'une pratique efficace au Kenya (http://lionguardians.org/). Ce n'est qu'un des nombreux projets visant à promouvoir la coexistence entre les lions et les communautés locales, un défi redoutable dans un pays où

l’aire de répartition des lions couvre plus de la moitié d’une nation expérimentant une croissance rapide de sa population humaine. La Tanzanie tire des bénéfices de la chasse au trophée et a joué un rôle clé dans les efforts visant à rendre le secteur plus durable en introduisant la chasse en fonction de l’âge.

Ce ne sont que quelques exemples des nombreuses activités de conservation en faveur du lion mises en place en Afrique. Toutefois, il est impossible d’évaluer dans quelle mesure ces activités ont été mises en œuvre dans le cadre des stratégies régionales de conservation du lion de l’UICN, ni si elles contribuent à atteindre leurs objectifs ou dans quelle mesure.

Évaluation technique de la pertinence actuelle des stratégies de 2006

L'article 4 de la Résolution 11.32 du PNUE/CMS appelle à organiser une réunion des États de l'aire de répartition du lion afin d'évaluer les stratégies de conservation du lion de l'UICN (2006 a, b) et de « développer des plans d'actions régionaux pour la conservation visant à inverser les déclins de population et à satisfaire les besoins éventuels en renforcement des capacités dans les États de l'aire de répartition du lion ». Dans le présent chapitre, nous souhaitons anticiper les résultats techniques de cette réunion.

Une réunion des États de l'aire de répartition du lion dans le cadre du processus de prise de décisions de la CMS aurait plusieurs bénéfices potentiels en termes de recherche d'un consensus, d'échange d'informations, de mise en réseau et de compréhension des perspectives divergentes entre les Parties. La question que nous examinons ici est : en termes de planification de la conservation, est-il possible d'apporter quelque chose de nouveau par rapport aux précédents exercices similaires (UICN, 2006a ; UICN, 2006b) ?

Un fait qui pourrait changer la planification de la conservation du lion aujourd'hui, par rapport à il y a dix ans, est la constatation que le statut des lions est différent en Afrique de l'Est et en Afrique australe (Bauer et al., 2015). Il est probable que la planification de la conservation du lion de nos jours serait à nouveau un exercice conjoint pour l'Afrique de l'Ouest et Centrale, même s'ils se séparent en groupes de travail distincts et élaborent des éléments spécifiques à la région au sein de la stratégie globale. À l'inverse, les besoins et les priorités en matière de conservation des lions seront sûrement mieux traités séparément en Afrique de l'Est et en Afrique australe. Cependant, certains sujets sont transversaux et il pourrait y avoir un plan stratégique global à l'échelle continentale rassemblant les éléments communs entre les régions.

Les stratégies de conservation suivent généralement l'approche du cadre logique. Elles analysent d'abord les problèmes et leurs causes (arbre des problèmes). Ensuite, elles fixent des objectifs décrivant l'état souhaité du problème et, tout en descendant dans l'arbre des problèmes, définissent des activités pour contrer les causes. Par conséquent, nous examinons si l'analyse des problèmes de 2006 est toujours valide, si les objectifs de 2006 sont toujours suffisants et, enfin, si les activités définies en 2006 sont toujours pertinentes et appropriées.

Analyse des problèmes

Les deux stratégies régionales ont identifié le même problème : la réduction de l'aire de répartition et du nombre de lions. Ils ont également identifié les mêmes causes profondes : la croissance de la population humaine et la pauvreté. Une population humaine pauvre en pleine croissance entraîne une augmentation des installations humaines sur les habitats du lion, amenant dans le même temps le bétail et les pratiques agricoles nécessaires pour alimenter les personnes à la fois dans les zones rurales et urbaines. Pour les lions, cela signifie une perte des habitats, la fragmentation des populations et la réduction des proies sauvages. Tandis que les contacts humains-lions augmentent, les conflits humains-lions augmentent également, entraînant une diminution du nombre de lions à cause de la persécution (empoisonnement, pièges et abattage) et du manque de soutien de la conservation du lion par les communautés locales. Dans le Sahel particulièrement, la perte des habitats est aggravée par les sécheresses consécutives au cours des dernières décennies et par le processus de désertification.

Les conflits armés constituent une autre cause profonde du déclin des lions. Au-delà de son coût encore plus élevé pour les populations humaines, la société et l'économie, en ce qui concerne les lions et la faune sauvage, la guerre empêche le tourisme et facilite le braconnage et le commerce illégal de la faune sauvage, qui sont à leur tour exacerbés par l'expansion des armes à feu et de l'anarchie.

Certaines causes du déclin des lions sont externes à l'Afrique. Les économies africaines fondées sur la faune sauvage dépendent des touristes occidentaux (à la fois pour les safaris photo et les safaris de chasse) pour générer de la monnaie étrangère de valeur. Cela dépend de facteurs externes, tels que le terrorisme, entraînant un déclin général du tourisme international. En outre, les gouvernements et groupes de conservation occidentaux fournissent des fonds significatifs pour la conservation en Afrique et les gouvernements africains peuvent donc dépendre de la demande des donateurs et de la politique de conservation des pays occidentaux.

Ces causes profondes constituent la principale inquiétude des gouvernements de l'aire de répartition et, si elles ne sont pas traitées, le problème ne se résoudra sûrement pas. Néanmoins, les menaces immédiates résultant de ces causes ont ensuite été analysées différemment, à la fois entre les régions et entre les sessions des ateliers. À l'examen des textes des stratégies, on peut synthétiser les menaces continentales suivantes :

1. Gestion inappropriée des populations de lions. Cette menace inclue la protection inefficace des zones protégées, les pratiques de chasses non durables dans certaines zones de gestion de la faune sauvage, le manque de connaissances et de suivi des populations de lions, etc.

2. Dégradation des habitats et amenuisement des proies. Cette menace inclue la fragmentation, la perte des habitats, l'intégration de la faune sauvage dans l'aménagement des territoires, la chasse locale non durable pour faire de la « viande de brousse », l'empiètement de l'agriculture et du bétail, etc.

3. Conflits humains-lions. Cette menace inclue le problème tristement célèbre des hommes attaqués fatalement dans certaines zones, la déprédation du bétail par les lions, l'abattage aléatoire des lions (abattage par empoisonnement, par des pièges, en représailles ou préventif), le contrôle inefficace des animaux à problème, etc.

4. Facteurs socio-économiques défavorables. Cette menace inclue la perception négative des lions chez les communautés locales, le manque de mesures d'incitations pour tolérer les lions, le partage inéquitable des bénéfices liés aux lions, le manque de participation locale dans la planification et la prise de décisions, etc.

5. Mesures et facteurs politiques défavorables. Cette menace inclue les aspects politiques de l'intégration de la faune sauvage dans l'occupation des sols, la controverse politique de la chasse au trophée, la priorité faible dans le programme politique, la gestion des populations transfrontalières, la mise en conformité avec les règlementations, etc.

6. Faiblesse institutionnelle. Cette menace inclue les capacités limitées à différents niveaux de gouvernements et autres parties prenantes pour gérer de manière efficace les populations de lions, les cadres institutionnels inadéquats pour une gestion intégrée de la faune sauvage (par ex., consultation entre les secteurs de l'agriculture et de la faune sauvage), etc.

Si l'on regarde la Liste rouge de 2015, on y trouve toutes les menaces ci-dessus ; elles sont formulées et regroupées différemment, mais c'est essentiellement la même chose. Cependant, une menace supplémentaire a été identifiée en plus de celles mentionnées ci-dessus :

7. Intensification du commerce (légal et illégal) des os et autres parties du corps pour la médecine traditionnelle, dans la région et en Asie (Bauer et al., 2015).

Objectifs

Reconnaissant que ces problèmes nécessiteraient des ressources internationales, nationales et locales pour être résolus, les stratégies de 2006 avaient une *vision* mondiale d'un avenir dans lequel l'Afrique gérerait ses ressources naturelles durablement pour le bénéfice mutuel des lions et des humains.
L'*objectif* de la stratégie était de garantir la conservation des lions en Afrique, reconnaissant leur potentiel à apporter des bénéfices sociaux, culturels, écologiques et économiques importants.

Pour atteindre ce but, la stratégie a mis en place *six objectifs*, qui étaient :

1. Conserver les populations actuelles de lions d'Afrique en liberté ;
2. Conserver les proies et habitats actuels du lion ;
3. Minimiser les conflits entre humains et lions ;
4. Répartir de manière équitable les coûts et les bénéfices de la gestion des lions sur le long terme ;
5. Avoir des mesures et des cadres juridiques internationaux, régionaux et nationaux encadrant la conservation des lions et les bénéfices socio-économiques associés, et ;
6. Promouvoir le renforcement institutionnel pour permettre un climat favorable à la conservation du lion.

En suivant la logique ci-dessus, une nouvelle stratégie inclurait probablement un septième objectif :

7. Minimiser le commerce des os et parties du corps des lions.

Activités

Nous ne copierons pas les multiples activités des stratégies. Il suffit simplement d'indiquer que nous les avons toutes examinées et qu'elles sont toutes toujours pertinentes. Fait surprenant, même la « menace numéro 7 » est couverte par des activités pertinentes répertoriées parmi les activités traitant de la menace numéro 5. Cela suggère qu'une stratégie définie aujourd'hui rendrait plus visible le problème du commerce des os et parties du corps des lions en le répertoriant comme une menace et un objectifs distincts, mais qu'un tel

changement constituerait une modification de l’orientation avec des conséquences très limitées pour le reste du cadre logique.

Conclusions et recommandations

Forces et faiblesses des stratégies du lion

Notre analyse a montré que les stratégies publiées en 2006 étaient encore pertinentes aujourd'hui ; la description des menaces reste valide et le cadre logique proposé (vision-mission-objectifs-activités) pourrait tout aussi bien server de point de départ à la conservation du lion à tout moment. Toutefois, au vue des contextes régionaux divergents, les États de l'aire de répartition pourraient vouloir modifier les groupes ; la Liste rouge suggère que le statut du lion est différent en Afrique australe, entraînant des difficultés potentielles pour une planification conjointe avec l'Afrique de l'Est.

En revanche, notre analyse a montré que les stratégies avaient un succès mitigé : leur mise en œuvre est fragmentée et partielle. La mise en œuvre partielle peut dans certains cas avoir ralenti le déclin, mais le fait est que l'objectif n'a pas été atteint et que le déclin du nombre et de l'aire de répartition des lions se poursuit dans la majorité de l'Afrique. De nombreux pays et organisations ont mis en place des projets de conservation du lion ; ces projets ont sûrement atténué les déclins et potentiellement contribué aux objectifs d'atténuation des conflits et de répartition des bénéfices, mais ils n'étaient pas explicitement mis en œuvre dans le cadre des stratégies et n'ont pas permis d'atteindre leurs objectifs.

Nous notons qu'il n'y a pas de suivi de la mise en œuvre des stratégies et nous considérons cela comme étant une faiblesse inhérente au processus de planification stratégique tel que pratiqué il y a dix ans. L'UICN a remarqué cela à plusieurs occasions et de nouvelles directives relatives à la planification stratégique souligneront la nature répétitive de la planification et la nécessité d'un suivi clairement défini et plus actif. Il n'est pas réaliste de s'attendre à ce que les personnes et les institutions parviennent automatiquement à un consensus régional et le traduisent au niveau national. Par ailleurs, réunir les financements, ressources humaines et capacités institutionnelles nécessaires reste un défi. Tout cela est clairement visible dans les réponses au questionnaire, qui démontrent une faible assimilation des stratégies dans les Plans d'action nationaux, pour diverses raisons, malgré l'importance que les personnes interrogées attachaient aux stratégies. Il serait intéressant d'avoir un cycle régulier de promotion des stratégies de conservation à l'ordre du jour des entités internationales, dont l'UICN, mais peut-être également la CMS.

En résumé : les stratégies sont solides au niveau technique, mais les processus qui auraient du mené à leur mise en œuvre sont très faibles.

Collaboration entre les États de l'aire de répartition et les parties à la CMS & la CITES

Le lion constitue un symbole puissant de l'Afrique. Toutefois, vivre avec les lions est un défi pour de nombreuses communautés africaines. En outre, le lion représente l'une des principales sources d'attraction en matière de tourisme et est l'un des « Big Five » de l'Afrique.

Le lion n'est pas une espèce migratrice à proprement parler, mais de nombreuses populations importantes de lions sont transfrontalières et plusieurs des écosystèmes représentant des bastions du lion s'étalent sur plusieurs frontières nationales. Par ailleurs, c'est une espèce pour laquelle la polarisation est particulièrement marquée entre les défenseurs et les

opposants à la chasse au trophée, étant donné que cette dernière est pratiquée dans une grande partie de l'aire de répartition restante du lion.

Cela rend cette espèce très pertinente pour des mesures au niveau des États de l'aire de répartition, mais également au niveau régional et pour des forums internationaux, dont la CMS et la CITES. Il est difficile de cantonner les débats à l'aspect scientifique, car de nombreuses régions n'entendent pas les arguments car elles ont des opinions passionnées et subjectives basées sur le charisme de l'espèce. Il serait utile que les États de l'aire de répartition et les parties à la CMS et à la CITES maintiennent le dialogue sur une base holistique, plutôt que de s'engager dans des discussions sur des sous-sujets distincts.

La marche à suivre

Il faut une plateforme pour le dialogue mentionné ci-dessus. Bien qu'une telle plateforme pourrait être constituée sous l'égide de la CMS, le cycle normal des réunions de la CMS inclut souvent diverses forces débattant de sujets multiples et n'offre peut-être pas une attention suffisante pour atteindre ce dialogue holistique ciblé sur le lion. Si tel est le cas, un forum spécifique lié à la CMS pourrait être créé et pourrait prendre la forme d'une réunion ou d'une série de réunions régionales ciblées sur le lion. Ce forum pourra se baser sur les aspects techniques des stratégies existantes, mais devra avoir comme objectif de concevoir des instruments promouvant la sensibilisation, la mise en œuvre et l'évaluation des impacts des stratégies ; il doit réunir des forces politiques et financières et se concentrer sur la mise en œuvre d'activités de conservation urgentes en faveur du lion.

References

Bauer, H., G. Chapron, K. Nowell, P. Henschel, P. Funston, L. Hunter, D. Macdonald, C. Packer. 2015. Lion (Panthera leo) populations are declining rapidly across Africa, except in intensively managed areas. PNAS 112: 14894-14899.

Bauer, H., C. Packer, P. Funston, P. Henschel, K. Nowell. 2015. Panthera leo. The IUCN Red List of Threatened Species 2015: e.T15951A79929984. http://dx.doi.org/10.2305/IUCN.UK.2015-4.RLTS.T15951A79929984.en. Downloaded on 01 December 2015.

Bauer, H., Van der Merwe, S. 2004. Inventory of free-ranging lions Panthera leo in Africa. Oryx 38: 26-31.

Chardonnet, P. 2002. Conservation of the African lion: Contribution to a status survey, Paris, France.

Henschel, P., H. Bauer, E. Sogbohoussou, K. Nowell. 2015. Panthera leo (West Africa subpopulation). The IUCN Red List of Threatened Species 2015: e.T68933833A54067639. http://dx.doi.org/10.2305/IUCN.UK.2015-2.RLTS.T68933833A54067639.en. Downloaded on 01 December 2015.

IUCN. 2006a. Conservation Strategy for the Lion in East and Southern Africa., Johannesburg, South Africa.

IUCN. 2006b. Conservation Strategy for the Lion in West and Central Africa, IUCN, Yaounde, Cameroon.

IUCN. 2007. Discussion paper: Towards a conservation strategy for the African Lion, IUCN Cat Specialist Group, Gland, Switzerland.

Riggio, J., A. Jacobson, L. Dollar, H. Bauer, M. Becker, A. Dickman, P. Funston, R. Groom, P. Henschel, H. de Iongh, L. Lichtenfeld, S. Pimm. 2013. The size of savannah Africa: a lion's (Panthera leo) view. Biodiversity and Conservation 22: 17-35.

Annex 1: Questionnaire on lion conservation

Questionnaire sur la conservation du lion dans les Etats africains de l'aire de répartition

Vous êtes priés de bien vouloir remplir ce questionnaire au nom de votre pays. Vos réponses seront traitées par des chercheurs de l'Université d'Oxford (WildCRU) qui rendront compte au Secrétariat de la CMS. Le Secrétariat de la CMS fera en sorte que les résultats soient utilisés pour contribuer à la mise en œuvre de la Résolution 11.32 du PNUE/ CMS .Vous voudrez bien transmettre votre réponse et toute pièce jointe ou information supplémentaire, avant le 10 septembre 2015, à Mme Aline Kuehl-Stenzel, aline.kuehl-stenzel@cms.int.

1. Y-a-t 'il eu des lions dans votre pays dans le passé (oui / non)? .....
2. Y a-t 'il des lions dans votre pays à l'heure actuelle (oui / non)? .....
3. Veuillez lister vos populations de lions dans le tableau ci-dessous :

Nom de la zone	Aire en km^2	No. approximatif de lions résidents	Pour les sites transfrontaliers (lister les autres pays)	Tendance de la population *Augmente* *Stable* *Diminue* *Indéterminée*	Menaces et autres commentaires

4. Est-ce-que vos populations de lions font partie d'un réseau écologique qui favorise la migration internationale (par exemple «parc de la paix», «zone de conservation régionale», etc.)? ….....
a. Si oui, fournir des détails: .....

5. Avez-vous d'autres espèces qui dépendent des efforts de conservation du lion pour leur survie? .....
a. Si oui, fournir des détails: .....

6. Est-ce que votre pays dispose d'un plan d'action national pour la conservation des lions ou des grands carnivores? .....
a. Si oui, dans quelle mesure est-il mis en œuvre? Quels sont les principaux obstacles? (veuillez joindre une copie) .....
b. Si non, que nécessite votre pays pour tout d'abord avoir un tel plan et ensuite pour mettre en œuvre un tel plan ? .....

7. Comment le lion est-t 'il protégé en vertu de votre législation nationale? .....

8. Si votre pays est Partie à la CMS, soumettez-vous un rapport pour la 44ème session du Comité permanent (14 -15 octobre 2015, Bonn, Allemagne) en réponse à la Résolution 11.32

para. 5? ....
a. Si disponible, veuillez joindre votre rapport.

9. Connaissez-vous la stratégie de conservation régionale du lion de l'UICN?
a. Je sais qu'elle existe: oui / non ....
b. J'ai une copie: oui / non .....

10. Est-ce la stratégie de conservation régionale du lion de l'UICN a joué un rôle dans la conservation du lion dans votre pays? .....
a. Si oui, fournir des détails: .....

11. Est-ce-que des éléments de la stratégie de conservation régionale du lion de l'UICN ont été mis en œuvre dans votre pays? .....
a. Si oui, fournir des détails: .....

12. Est-ce que votre pays a un point focal national pour les Lions ou pour les grands carnivores? .....
a. Si oui, fournir ses coordonnées: .....

13. Y at-il des activités de conservation des lions dans votre pays? .....
a. Si oui, comment mesurez-vous leur succès? .....
b. Si oui, quel type d'activité trouvez-vous le plus efficace, et pourquoi? .....

14. Comment décririez-vous l'importance de la stratégie de conservation régionale du Lion de l'UICN ?
Veuillez donner un score de 1 (faible) à 5 (important).
……

15. Veuillez suggérer comment la Stratégie de conservation régionale du lion de l'UICN pourrait être mise en œuvre plus efficacement?
.....

16. Quelles activités de conservation du Lion sont prévues dans votre pays (veuillez détailler où et quand)?
……..